

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO****OBJET : Action d'insertion "liaison interculturelle" : convention avec l'association
confluence sud-est.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association confluence sud-est. Il s'agit du renouvellement d'une action, intitulée "Liaison interculturelle", relevant de l'accompagnement social.

L'action, en direction de 50 personnes dont 40 BRSA sur le territoire du Pays d'Arles (principalement Arles, Tarascon et Châteaurenard), consiste à accompagner un public de BRSA et de demandeurs d'emploi d'origine étrangère ou de culture gitane. Le public est très hétérogène en termes de problématiques culturelles (migrants ouvriers agricoles, jeunes issus de l'immigration en déshérence identitaire et sociale, primo-arrivants, gens du voyage sédentarisés), d'âge et de projets d'insertion (formation, alphabétisation, insertion professionnelle, insertion sociale).

Les objectifs de l'action visent à :

- favoriser la sortie de l'isolement linguistique et culturel ;
- travailler à l'élaboration d'un projet socioprofessionnel pour une partie du public ;
- proposer un appui technique aux référents sociaux.

L'action présente la spécificité de réserver 10 places aux candidats ayant un projet professionnel avéré et rencontrant de réels freins interculturels.

Ce travail de remobilisation s'effectue au travers d'entretiens individuels (28 heures par BRSA), de regroupements (84 heures par BRSA) et d'ateliers thématiques (48 heures par BRSA) pour un parcours moyen de six mois. L'organisme met à disposition de l'action un personnel très qualifié et adapte la localisation des lieux d'intervention aux besoins du territoire.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leurs parcours, les BRSA peuvent bénéficier de plusieurs préconisations),

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018 (action sur 9 mois) :

30 BRSA ont été accompagnés avec les préconisations suivantes à la sortie :

- 4 accès à un emploi dans les secteurs d'activité de la culture, de l'hôtellerie et du commerce ;
- 2 orientations vers une entreprise d'insertion ;
- 4 orientations vers une formation ;
- 4 orientations vers le plan local d'insertion et l'emploi (PLIE) ;
- 7 inscriptions à une remise à niveau des savoirs ou linguistique ;
- 4 orientations vers un accompagnement global (pôle emploi) ;
- 5 orientations vers l'action de remobilisation sociale AGIR.

Bilan intermédiaire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019 :

Sur les 18 BRSA accompagnés, on constate :

- 3 retours à l'emploi : 1 CDI à temps plein et 2 CDD à temps partiel ;
- 1 mission intérim ;
- 1 chantier d'insertion.

Les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association confluence sud-est selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 40 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL